



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 36 avenue Victor Hugo à Dijon - Demande de subvention PLH au titre de la reconstitution du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU)

ORVITIS réalise l'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 36 avenue Victor Hugo à Dijon. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative conventionnée au titre du projet de renouvellement urbain 2018-2025 porté par Dijon métropole.

Conformément aux dispositions relevant de la convention intervenue avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), ORVITIS fait appel au soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 36 000 € représentant 22,38 % du coût prévisionnel TTC de l'opération (160 824 €).

La subvention sera mandatée, dans le respect des procédures comptables en vigueur et sur le compte ouvert au nom du bailleur, selon l'échéancier suivant :

- 20 % sur présentation de l'ordre de services ou document équivalent ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 50 % du coût prévisionnel de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 80 % du coût prévisionnel de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- le solde, soit 20 %, à l'achèvement de l'opération, sur justification de l'ensemble des dépenses réalisées et des engagements pris au moment de la demande de financement.

Il est précisé que le financement de cette opération repose également sur une subvention de l'ANRU d'un montant de 15 600 € ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme qui aura recours à l'emprunt (Caisse des Dépôts et consignations, Action Logement).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à Orvitis - BP 90104 - 21001 DIJON cedex - pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 36 avenue Victor Hugo à Dijon, une subvention d'un montant total de 36 000 €, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions d'intervention applicables au titre de la reconstitution de l'offre locative conventionnée du projet de renouvellement urbain porté par Dijon métropole ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « Mise en œuvre du Programme National pour la Rénovation Urbaine n°2 » (chapitre comptable 204) ;
- **de dire** que la subvention sera mandatée selon les modalités prévues ci-dessus et figurant dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification par Orvitis des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

